

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
**PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION**

EXTRAIT

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMERATION**

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-six du mois de juin à dix-huit heures quinze, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le vingt du mois de juin 2019, s'est réuni dans la salle Abbé Féraud à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de madame Patricia GRANET BRUNELLO

**Année 2019
Séance du 26 juin 2019**

N°17

**Objet : CRIGE PACA
subvention 2019**

Est nommé: secrétaire de séance BONNET Brigitte

Etaient présents :

AILHAUD Régine, BAILLE Denis, BARBERO Christian, BARTOLINI Bernard, BARTOLINI Jean-Louis, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BONNET Brigitte (du rapport n° 1 au n° 13, puis du rapport n° 25 au dernier rapport), BONNET Martine, BONZI Maryse, CAREL Serge, CASA Chantal, CAZERES Benoit, COMBE Gérard, COSSERAT Sandrine, DEORSOLA Jean Paul (jusqu'au rapport n° 16), ESMIOL Gérard, EYMARD Max, FERAUD Maryline, FIAERT Claude, GRANET BRUNELLO Patricia, HERMITTE Francis, ISOARD Roger, LE CORRE Thibault, LEDEY Olivier (jusqu'au rapport n° 30), MALDONADO Jean Paul, MARTELLINI Patrick, MARTIN Emmanuelle, OGGERO BAKRI Céline, ORSINI Philippe (à partir du rapport n° 02), PAUL Gérard, PAUL Gilles, POULEAU Philippe, PRIMITERRA Geneviève, REINAUDO Gilbert, REINAUDO Patrick, SEVENIER Jean, SUZOR Pierre, TEYSSIER Bernard, THIEBLEMONT Martine, TRABUC Nicolas (jusqu'au rapport n° 13), VILLARD René, VILLARON Bruno, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine

Etaient suppléés :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques
MAGAUD Marie José a donné pouvoir à MAYENC Christelle
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy

Etaient représentés :

AILLAUD Sylvie a donné pouvoir à BONNET Martine
BREMONT Danièle a donné pouvoir à COMBE Gérard
CHATARD Gilles a donné pouvoir à CAREL Serge
DOMENGE Eliane a donné pouvoir à VILLARON Bruno
FIGUIERE Delphine a donné pouvoir à BERTRAND Philippe
FONTAINE Sonia a donné pouvoir à LEDEY Olivier
JULIEN Jacques a donné pouvoir à BAILLE Denis
ORSINI Philippe a donné pouvoir à MARTELLINI Patrick (jusqu'au rapport n°02)
REBOUL Childéric a donné pouvoir à CAZERES Benoit
URQUIZAR Danièle, a donné pouvoir à SUZOR Pierre
AYMES Bernard Sylvie a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia
BRUN Patricia a donné pouvoir à REINAUDO Gilbert
MAZAL Ambroise, a donné pouvoir à ESMIOL Gérard

Etaient excusés :

ACCIAI Bruno
AUBERT Serge
AUZET Eric
AUZET Guy
BALIQUE François
BAUDOUI MAUREL Marie Anne
BLOT Michel
BOURJAC Jean Marie

DE VALCKENAERE Gilles
FLORES Sylvain
GRAVIERE Remy
LEJOSNE Patrick,
MUNOZ MALDONADO Julien
NICOLOSI Philip,
PAYAN Claude
PELESTOR Michel

ROCHAT Jacques,
RONDEAU Daniel
THONNATTE Lionel
TONELLI Corinne

REÇU EN PREFECTURE

le 28/06/2019

Application agréée F.legalite.com

Monsieur Philippe POULEAU, rapporteur, expose ce qui suit :

Il est rappelé que la communauté a adhéré au Centre Régional de l'Information Géographique Provence-Alpes-Côte d'Azur (CRIGE) PACA par une décision en date du 28 mars 2017 (délibération N° 21) et a décidé à cette occasion de participer au financement de cette association loi 1901 par l'attribution d'une première subvention de 5500 € et que par décision du 26 septembre 2018 (délibération N° 19), cette aide financière a été reconduite pour un montant identique en 2018.

Le CRIGE PACA est un opérateur technique qui a été mis en place par l'Etat et la Région avec pour mission d'appuyer la mise en œuvre de la politique géomatique partenariale développée dans notre région depuis plus de 15 ans. PAA est représentée à l'assemblée générale de l'association au sein du collège des EPCI. Le CRIGE a pour objet essentiel de développer et d'organiser la production et l'utilisation de l'information géographique numérique sur l'ensemble de la Région SUD Provence Alpes Côte d'Azur.

Les ressources initiales de cette association provenaient principalement de l'Etat et de la Région PACA. Depuis plusieurs années maintenant, les incertitudes de l'Etat, la déclinaison tardive des CPER, et la réforme territoriale obligent à faire évoluer le cadre général du financement du CRIGE. Les aides cumulées de l'Etat et de la Région s'élevaient à environ 470 000 € en 2017 et les aides prévisionnelles 2019 n'atteignent plus que de 370 000 €. Le CRIGE n'a, de surcroît, aucune assurance quant à la poursuite de ces aides pour les années futures.

Les autres ressources proviennent des départements et des communautés d'Agglomération. L'Etat et la Région ont donc demandé au CRIGE de revoir totalement son mode de financement et son projet associatif en intégrant les actions de mission de service public, les actions et services réservés aux membres contributeurs et les projets innovants.

Le nouveau projet associatif du CRIGE et les nouveaux modes de financements seront présentés prochainement aux adhérents. Les modalités et le montant des participations financières seront revus et vont vraisemblablement prendre la forme de cotisations.

Le budget prévisionnel 2019 s'élève à 982 000 €.

Les services apportés par le CRIGE aux collectivités territoriales sont essentiellement : la collecte, l'intégration, la livraison des données cadastrales, l'appui à la numérisation des documents d'urbanisme, le partenariat pour le Mode d'Occupation des Sols (MOS) dans le cadre d'un SCOT, une hotline de données, la veille réglementaire et la communication, l'intervention dans la cadre de la SMART Région, l'animation de réseaux locaux, la participation à l'OPEN DATA Régional.

Les services apportés par le CRIGE aux collectivités territoriales constituent un réel soutien au fonctionnement de Provence Alpes Agglomération (développement économique et touristique, planification de l'urbanisme, prospective et l'aménagement du territoire, opérationnel, future compétence eau assainissement ...)

Considérant :

- Les statuts de l'association CRIGE-PACA en date du 24 novembre 2015 ;
- Les membres du Directoire, de l'Assemblée Générale, du Conseil de surveillance et du Personnel ;

REÇU EN PREFECTURE

Le 28/06/2019

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-200067437-20190626-17_26 06 2019

- Le budget prévisionnel 2019 du CRIGE-PACA tel que mentionné et notamment l'inscription prévisionnelle de 5 500 € de subvention de notre structure (montant inchangé depuis 2017) ;
- Les actions portées par le CRIGE-PACA en soutien aux collectivités territoriales.

Il vous est proposé de participer au financement du CRIGE-PACA en 2019 pour la même somme que celle attribuée en 2017 et reconduite en 2018, à savoir pour un montant de 5 500 € (cinq mille cinq cents Euros).

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après délibération

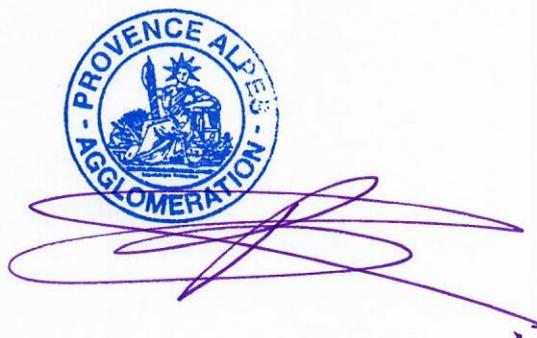
A l'unanimité

Approuve les propositions présentées

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme
La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO

The image shows the official seal of the Provence Alpes - Agglomération, which is a circular emblem containing a central figure and the text 'PROVENCE ALPES - AGGLOMERATION'. Below the seal is a large, stylized purple signature.

REÇU EN PREFECTURE

le 28/06/2019

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-200067437-20190626-17_26062019